ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Medicaments

Question écrite n° 8263

Texte de la question

M Pierre Lequiller attire l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, sur les inquietudes eprouvees par le centre de formation d'apprentis employes en pharmacie de l'academie de Versailles. La baisse de la marge de distribution des medicaments mettra en difficulte l'economie de l'officine et celle de ses salaries, et entrainera de graves consequences financieres pour un certain nombre de pharmacies. C'est pourquoi il lui demande de preciser les mesures qu'il compte prendre pour repondre efficacement a ce probleme, et egalement si cette baisse sera applicable dans la perspective du marche unique europeen.

Texte de la réponse

Reponse. - La baisse de deux points du taux de marque applicable aux specialites remboursables a ete rendue necessaire par la forte reprise de la consommation pharmaceutique observee en 1988. Celle-ci a, en effet, augmente d'environ 14 p 100 au cours de l'annee ecoulee, et les premiers resultats portant sur l'annee 1989 confirment cette tendance. Il etait donc urgent que des mesures soient adoptees, afin de moderer la progression des depenses de l'assurance-maladie, et il n'est pas envisage d'abroger l'arrete paru au Journal officiel du 13 novembre 1988. En ce qui concerne le marche unique europeen, il faut noter que la directive recemment adoptee par le Conseil des communautes europeennes sur la « transparence des mesures regissant la fixation des prix des medicaments » ne remet pas en cause les reglementations nationales, et ne s'oppose en aucune facon a l'amenagement des taux de marque que les pouvoirs publics francais ont decide. D'une maniere generale, cette mesure ne doit pas contrarier la progression du revenu des officines, en raison precisement de l'evolution rapide de leur chiffre d'affaires. Disposant de revenus qui augmentent a un rythme tres sensiblement superieur a celui du cout de la vie, les pharmaciens sont ainsi places dans une situation favorable par rapport a beaucoup d'autres categories sociales, notamment les salaries. Pour la meme raison, l'emploi salarie dans la profession ne parait pas susceptible d'etre serieusement mis en cause. Toutes ces questions seront analysees au sein de plusieurs groupes de travail recemment mis en place, auxquels participent le Conseil national de l'ordre des pharmaciens et les syndicats representatifs de la profession. Les travaux de ces groupes porteront notamment sur le mode de remuneration des pharmaciens, sur l'exercice professionnel, ainsi que sur la concurrence avec les autres circuits de distribution, et, d'une facon generale, sur l'ensemble des problemes auxquels la pharmacie francaise est actuellement confrontee.

Données clés

Auteur : M. Lequiller Pierre
Circonscription : - Union pour la démocratie française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 8263
Rubrique : Pharmacie
Ministère interrogé : solidarité,santé et protection sociale,porte-parole du gouvern

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/9/questions/QANR5L9QE8263

Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 16 janvier 1989, page 221